Concours « Clemenceau »
Règlement de la session 2020-2021

1 - Présentation du concours

Une des missions de l'Ecole est de transmettre et faire vivre les valeurs de la République et contribuer à l'éducation de futurs citoyens, éclairés, libres et engagés. Ce concours organisé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et le ministère de l'intérieur a pour objectif de faire découvrir aux élèves l'engagement quotidien des policiers et des gendarmes au service de la population. Il comporte deux phases cumulatives distinctes :

- **L'organisation d'une phase de rencontres et d'échanges :** les élèves sont accueillis par les représentants des forces de l'ordre pour participer, sous réserve de conditions sanitaires favorables,à des ateliers qui peuvent être de différentes natures :
  - ✓ Atelier « sécurité publique » : visite d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie ;
  - ✓ Atelier « police judiciaire » : découverte des missions de la Police judiciaire ;
  - ✓ Atelier « intervention » : présentation des modalités, des techniques d'intervention et de l'équipement ;
  - ✓ Atelier « prévention » : sensibilisation aux comportements à risques (violences, racket, internet, drogues et alcool).

- **La réalisation d'un travail en classe :** les élèves réalisent un travail collectif sur le thème de **« la sécurité du quotidien »** abordée sous l'angle des grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées avec les forces de l'ordre.

2 - Public concerné

Le concours est ouvert aux élèves de 4ème et 3ème de tous les collèges publics et privés sous contrat, des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense…). La participation des établissements situés dans les **quartiers de reconquête républicaine** doit être particulièrement encouragée.

Les groupes d'une dizaine d'élèves maximum, jusqu'à deux par établissement, doivent être constitués par le chef d'établissement. Leur création offre l'opportunité d'informer les élèves qui s'interrogent sur leur orientation et veulent découvrir de nouveaux métiers. Chaque groupe est accompagné par un membre de l'équipe éducative référent : professeur, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation, documentaliste, etc.

3 – Objectifs pédagogiques

Le concours participe à la mise en œuvre du programme d'enseignement moral et civique qui poursuit plusieurs finalités : l'apprentissage du respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, la construction d'une culture civique.

Il s'agit d'insister sur l'organisation de l'Etat de droit, la place et le rôle des services de sécurité qui sont au service des personnes et des biens mais aussi de réfléchir sur la façon dont les valeurs républicaines peuvent être remises en cause par la revendication de certains droits individuels.
En donnant la possibilité aux élèves de s'exprimer par un travail collectif fondé sur les échanges et rencontres avec les forces de l'ordre, le concours participe pleinement à l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun notamment du domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen » mais également du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer ».

4 – Modalités de participation et calendrier

1. Envoi des candidatures : date limite fixée au 2 avril 2021

Les chefs d'établissement téléchargent le formulaire d'inscription disponible sur la page éduscol dédiée au concours : https://eduscol.education.fr/concours-clemenceau/. Ils le transmettent par mail à leur direction départementale des services académiques, à une adresse que ces dernières leur communiqueront.

2. Sélection des établissements et organisation des rencontres jeunes-forces de l'ordre

Le ministère de l'intérieur en lien avec le DASEN étudie chaque demande pour organiser les rencontres en fonction des spécificités locales.

3. Réalisation des projets collectifs et envoi aux DSDEN : date limite fixée au vendredi 7 mai 2021

Les travaux des élèves peuvent être réalisés dans des cadres variés (enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, ateliers, etc.). Les réalisations peuvent prendre toutes formes d'expression : art plastique, affiche, vidéo, chanson, poème… sur le support de leur choix : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, site internet, vidéo ou document sonore, etc.

Quel que soit le support d'expression choisi, **le travail des élèves et les éventuels documents d'accompagnement doivent obligatoirement être enregistrés sous format numérique** (au format PDF ou MP4, consultables sur tout type d'ordinateur en portant une attention particulière à la qualité de la prise de son pour son audibilité aux jurys). La qualité de la valorisation numérique (présentation par les élèves, photo, vidéo, etc.) est un des critères d'évaluation des jurys. La durée totale de consultation du projet ne doit pas dépasser **10 minutes**.

Les fichiers numériques composés de la réalisation, des éventuels documents d'accompagnement ainsi que de la fiche descriptive téléchargeable également sur la page éduscol dédiée (https://eduscol.education.fr/concours-clemenceau/) comportant l'avis argumenté du chef de l'établissement indispensable pour le travail d'évaluation du jury, doivent **être envoyés sous format numérique via un système de transfert de fichiers volumineux, à l'adresse mail qui sera communiquée par les services départementaux pour le vendredi 7 mai 2021 dernier délai.**

Tout envoi de dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

5 - Palmarès académique

1. La sélection départementale : avant le vendredi 21 mai 2021

Les autorités départementales des deux institutions partenaires (DASEN et Préfet) réunissent, si le nombre le justifie, un jury paritaire d'experts pour sélectionner le meilleur projet à transmettre **sous format numérique via un système de transfert de fichiers volumineux** au référent « mémoire et citoyenneté » de l'académie **pour le mercredi 26 mai 2021 dernier délai.** Il peut, s'il le souhaite, attribuer autant de mentions que souhaitées.

2. La sélection académique : avant le vendredi 4 juin 2021

Les autorités académiques des deux institutions partenaires (Recteur et représentant des services préfectoraux), réunissent, si le nombre le justifie, un jury paritaire d'experts pour sélectionner le meilleur projet à transmettre par le référent « mémoire et citoyenneté » de l'académie **sous format numérique via un système de transfert de fichiers volumineux** au niveau national à l'adresse clemenceau.dgesco@education.gouv.fr **pour le mercredi 9 juin 2021 dernier délai**.

3. Cérémonies de remise de prix

Des cérémonies de remise de prix à l'initiative des deux partenaires pourront être organisées au niveau départemental ou académique en fonction des situations rencontrées et des contraintes locales.

6 - Palmarès national

Le jury national composé à parité de représentants du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère de l'intérieur se réunit **avant la fin du mois de juin 2021** pour établir le palmarès national.

7 - Cérémonie nationale

Les groupes lauréats (ou leurs représentants) sont invités à la cérémonie nationale organisée à Paris avant la fin de l'année scolaire.

8 - Valorisation des travaux

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit des services de l'éducation nationale et des services de la police nationale, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droit sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre). Les services chargés de la valorisation des travaux des candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent être diffusées.

Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront d'une part à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté, d'autre part à ce que les éléments reproduits soient libres de droit ou bénéficient d'un accord pour une utilisation à titre gracieux. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire de captation disponible sur la page Eduscol dédiée (https://eduscol.education.fr/concours-clemenceau/) et le joindront au travail des élèves lors de l'envoi de ce dernier au DASEN.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

RAPPEL DES GRANDES ETAPES DU CONCOURS

Février 2020 : Lancement de l'édition 2020-2021 du concours Clemenceau

Vendredi 2 avril 2021 : Date limite des inscriptions des groupes par les chefs d'établissement auprès du DASEN

Mercredi 7 mai 2021 : date limite d'envoi des travaux au DASEN sous format numérique

Avant le vendredi 21 mai 2021 : Sélection départementale

Avant le 04 juin 2021 : Sélection académique

Avant la fin du mois de juin 2021 : Tenue du jury national

Avant la fin de l'année scolaire (à une date restant à déterminer) : Cérémonie nationale à Paris en présence des lauréats